

ENQUETE PRELIMINAIRE
BORDEREAU D'ENVOI
DE
PROCEDURE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

9

N° PIÈCE	N° FEUILLET
##	1

C.U. 03211 - PV 00765/93

Date des faits : Le 12 août 1993
Lieux des faits : commune de HAYES (Moselle)

OBJET :

OBSERVATIONS D'OBJET VOLANT NON IDENTIFIE.

NUMERO	DESIGNATION DES PIECES
1	SYNTHESE
2	PLAN DE SITUATION
3	AUDITION DE témoin
4	AUDITION DE témoin

18 OCT. 1993
355

1 M. le Préfet du département de la Moselle à METZ (57)	2 Monsieur le Ministre de la Défense, direction générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau défense-opération	Transmis le : 12 OCT 1993
1 Mr le Procureur de la République à METZ (57)		
1 Monsieur le Général Commandant la Région Aérienne		
1 Archives		

Nous soussigné : gendarme à /,
Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :
assisté de l'adjudant , commandant la brigade,

Le vingt quatre septembre mil neuf cent quatre vingt treize, à dix sept heures et quarante et une minutes, nous trouvant à VIGY, au bureau de notre unité, rapportons ce qui suit :

PREAMBULE

Le douze août mil neuf cent quatre vingt treize à dix heures, Monsieur demeurant HAYES (Moselle) nous avise téléphoniquement qu'au cours de la nuit passée vers 03 heures 30, il a observé un objet volant non identifié dans le ciel dans la région de HAYES. Sa mère a également été témoin du phénomène.

Nous invitons Mr et sa mère à se présenter à la brigade pour être entendus.

Nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie par message n° 1104/93.

Nous avons établi un plan de situation qui fait l'objet de la PIECE N° 2.

ENQUETE

Monsieur et sa mère ont été entendus. Leurs déclarations font l'objet respectivement des PIECES N° 3 et 4.

Les faits :

Le 11 août 1993 vers 03 heures 30, : circule sur le CD 954 sens METZ-EOULAY, seul à bord de son véhicule personnel. Au lieu dit "le petit marais" (N° 1 voir plan), il aperçoit dans le ciel une très grosse boule Jaune étincillante paraissant stationnée à une altitude d'environ 400 mètres, au dessus de la ferme SAINT LEON (N° 2 voir plan). Au carrefour- dit "le mazagran" (N° 5 voir plan), il s'engage sur le CD 72 en direction de HAYES et traversant un bois, il la perd de vue. Passant devant la ferme précitée, il aperçoit l'objet lumineux au dessus de HAYES mais ne peut préciser s'il s'est déplacé. Avant de descendre dans le village, il arrête son véhicule et en descend. Il n'entend aucun bruit et a l'impression que l'objet s'éloigne. Il regagne son domicile situé dans le centre de HAYES, (N° 4 voir plan), rue principale, dans le même axe que le CD 72. Il appelle sa mère qui est réveillée. Depuis la porte d'entrée, ils regardent l'objet lumineux et immobile. Au bout de cinq minutes Mme va se coucher. Durant cinq autres minutes, son fils observe le phénomène qui s'éloigne et disparaît.

L'enquêteur

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 03211 - PV 00765/93

01 2

LES LIEUX D'OBSERVATION :

Le phénomène a été observé sur le CD 954, au lieu dit "le petit marais", sur le CD 72 depuis la ferme SAINT LEON et depuis le point coté 298, ainsi que depuis le centre du village de HAYES.

Il a toujours été regardé suivant la direction SUD OUEST / NORD EST. Il est estimé à une altitude de 400 mètres par Mr et à plus haute altitude pour sa mère.

FORMES ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES

Un seul objet a été aperçu. Il est décrit comme étant très volumineux et comme ayant une forme allongée avec un dôme au dessus, au centre.

Il émettait une lumière jaune étincelante.

Il ne tournait pas sur lui même et ne faisait aucun bruit.

Il restait immobile durant plusieurs minutes.

CONDITIONS D'EVOLUTION

Depuis le carrefour du petit marais jusqu'à HAYES, Mr puis sa mère, l'ont toujours observé dans l'axe SUD-OUEST / NORD-EST. Il est resté vingt minutes immobile dans le ciel, puis a semblé disparaître lentement suivant le même axe. La lumière jaune baissait alors d'intensité. Il n'a pas changé de forme. Il ne s'est pas posé sur le sol.

CONDITIONS D'OBSERVATIONS

La nuit du mercredi 11 août au jeudi 12 août 1993 a été signalée médiatiquement au plan national comme "la nuit des étoiles filantes". La période d'observations optimales du phénomène était fixée entre zéro heure et quatre heures.

Nous avons contacté les services météorologiques à METZ. Au cours de la nuit considérée, le ciel était découvert et il n'y avait pas de situation orageuse sur la région. La visibilité était très bonne. Aucun phénomène météorologique n'a été enregistré.

Les stations automatiques ont relevé des nuages élevés à 9000 mètres, mais non perceptibles à la vue.

INVESTIGATIONS DIVERSES.

Nous avons contacté les militaires de la brigade de gendarmerie de l'Air de la base aérienne de METZ - FRESCATY. Il s'avère que :

- rien n'a été observé sur les écrans radar du contrôle aérien dans le créneau horaire indiqué.

L'enquêteur

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 03211 - PV 00765/93

01 3

- les vols militaires de nuit sur le secteur régional ont été interrompus à 01 heure 20.
- un avion de l'aéropostal, un BOEING 737, a survolé la zone RETONFEY - REMILLY. Il s'agit d'un vol régulier. Cette zone est située au SUD OUEST de HAYES.

Aucune autre personne ne s'est manifestée pour signaler l'observation d'un tel phénomène.

Nous avons effectué une enquête de voisinage à HAYES. L'objet n'a pas été vu par d'autres habitants du village. Mr , agriculteur à la ferme de nous a signalé avoir souvent observé, lors de travaux de nuit dans les champs, l'approche d'avion de ligne sur le secteur mais cette manoeuvre ne dure pas vingt minutes.

La famille est de bonne moralité. Elle est estimée de la population en général, et aucun membre de la famille ne s'est fait remarquer. Mme est une femme pondérée. Elle est considérée comme une personne discrète qui n'est pas du genre à fabuler.

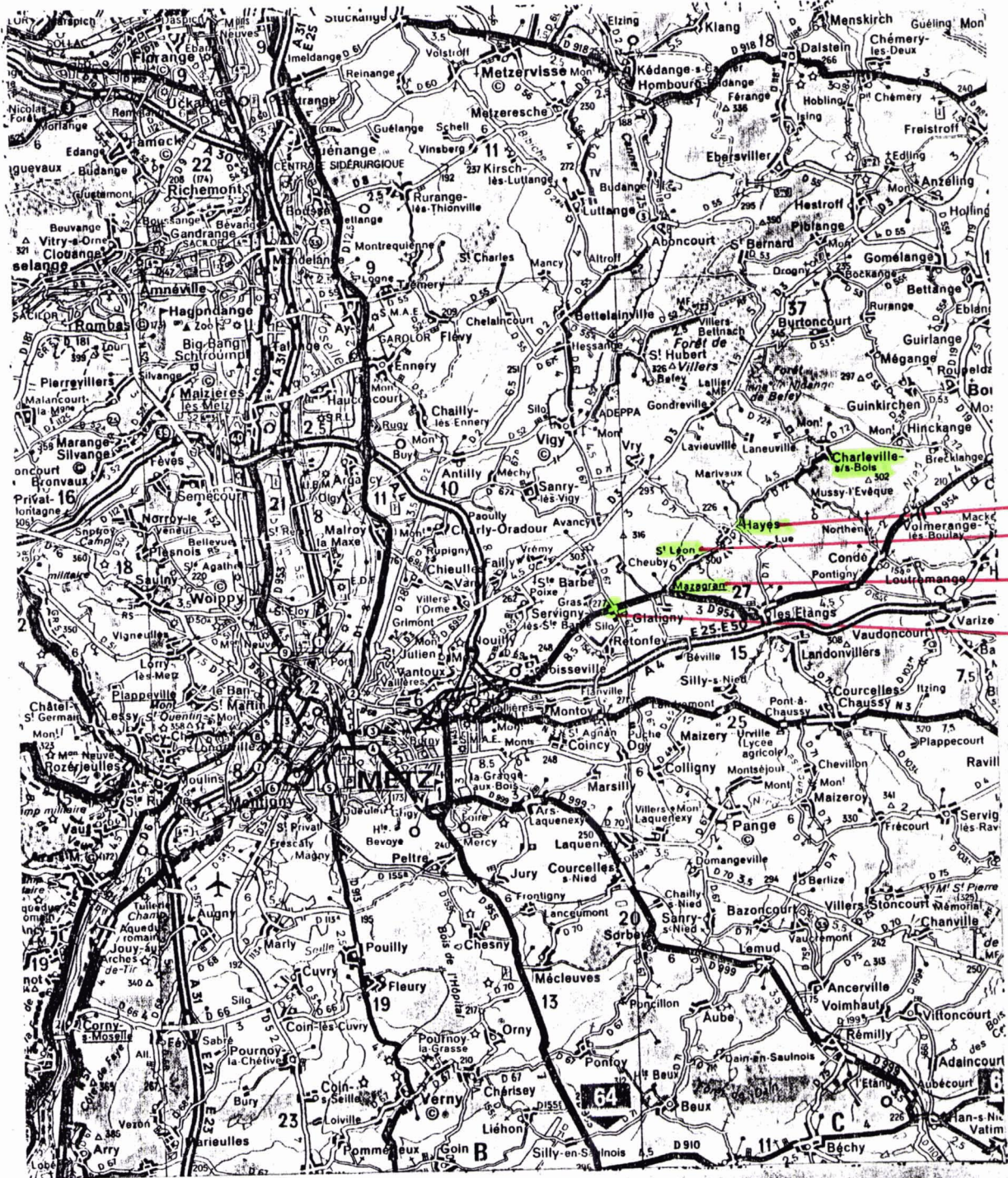
Mr et Mme semblent sains de corps et d'esprit. Ils ne suivent pas de traitements médicaux particuliers.

Fait et clos

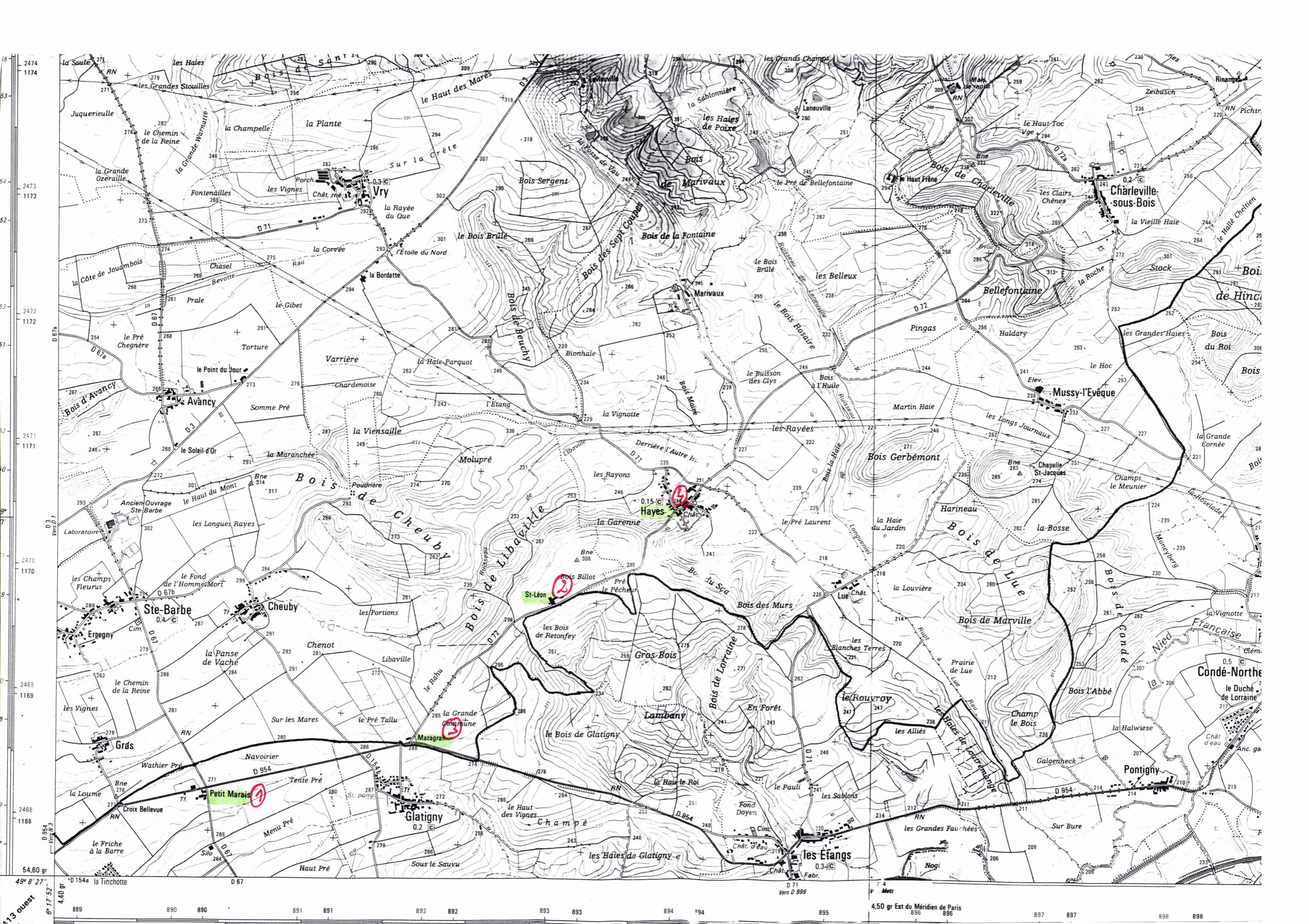
le 24 septembre 1993

Les enquêteurs.

PLAN DE SITUATION



L i e u x d e s f a i t s



2474
1174
2473
1173
2472
1172
2471
1171
2470
1170
2469
1169
2468
1168
54.60 gr
49° 8' 27"
6° 17' 52"
4.40 gr



889 890 890 891 891 892 892 893 893 894 894 895 895 4,50 gr Est du Méridien de Paris 896 896 897 897 898 898

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION

C.U. 03211 - PV 00765/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	1

Nous soussigné : adjudant [redacted] DPJ, commandant la brigade, [redacted]

Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

94 397 62 g

qui déclare le treize août mil neuf cent quatre vingt treize à seize heures et quarante neuf minutes:"

--- Je suis domicilié à HAYES, depuis le mois de février 1993, et occupe un emploi d'agent de surveillance à [redacted], dans la société [redacted] depuis [redacted]

--- Dans la nuit du 11 au 12/08/1993, vers 03 heures 30, je rejoignais HAYES au volant de mon véhicule de marque [redacted]. Je revenais de METZ, j'étais seul dans ma voiture, je venais de passer une soirée en compagnie de camarades. Je n'avais consommé aucune boisson alcoolisée, nous nous étions rencontrés, pour regarder les étoiles, il s'agissait en effet de la nuit des étoiles filantes, et nous avons décidé de nous rendre au plan d'eau. Nous étions à trois, [redacted] domicilié [redacted] et [redacted] domicilié [redacted]

--- Arrivé au lieu dit le petit marais, j'ai aperçu dans le ciel une boule étincellante de couleur jaune paraissant très grosse, stationnée au-dessus de la ferme SAINT LEON distante de un kilomètre environ. D'après mes estimations cette boule se trouvait à une altitude de 300 ou 400 mètres. J'ai dans un premier temps pensé qu'il pouvait s'agit d'un hélicoptère ou d'un avion. Cette boule restait en place, et j'ai de ce fait écarté l'hypothèse de l'avion. Lorsque je l'ai vue je n'ai distingué aucune forme, je ne voyais que la lumière, jaune très étincellante. J'ai pris la direction de HAYES, et en arrivant avant la ferme SAINT LEON, j'ai perdu de vue, la lumière, en raison du passage dans une sapinière. En arrivant à proximité de la ferme SAINT LEON, j'ai revu la lumière qui se trouvait au-dessus du château de HAYES, je ne puis dire si elle s'était déplacée, ou si au départ j'avais mal apprécié la distance. Lorsque je me trouvais au petit Marais, j'étais en fait persuadé qu'elle se trouvait au-dessus de la ferme SAINT LEON, mais il est parfaitement possible qu'elle se trouvait beaucoup plus loin.

--- Avant d'arriver à HAYES, et avant de descendre dans la localité, je me suis arrêté et j'ai coupé le moteur de ma voiture. Je n'ai entendu aucun bruit lorsque je suis descendu du véhicule. Par contre, j'ai pu voir de plus près la boule, et j'ai pu clairement distinguer une forme. Il s'agissait d'une forme allongée avec un dôme au centre. La forme était occultée par une vive lumière. J'ai observé cette curiosité pendant trois ou quatre minutes. Puis j'ai remarqué que la lumière baissait d'intensité, dégressivement, j'avais l'impression qu'elle s'éloignait, en direction de CHARLEVILLE-SOUS-BOIS.

--- Je suis allé chez moi, en rentrant j'ai trouvé ma mère éveillée, je lui ai demandé de venir avec moi devant la porte pour lui montrer le phénomène. Elle a pu voir au loin la lumière.

--- En ce qui me concerne je décrirais le volume de la forme allongée comme
La personne entendue L'O.P.J.

celui d'un très gros avion.

--- J'ai après l'intervention de ma mère continué à observer la lumière, j'ai pu constater qu'elle s'éloignait de plus en plus, pour disparaître complètement au bout d'une dizaine de minutes après mon retour à la maison. Je pense avoir observé le phénomène pendant une vingtaine de minutes, à partir du PETIT-MARAIS.

--- C'est la première fois que j'ai une telle vision, je suis sain de corps et d'esprit, je n'ai jamais suivi un traitement quelconque.

--- Ce qui m'a le plus surpris dans cette affaire, c'est l'absence de bruit et le déplacement que j'ai constaté. Je ne puis donner aucun renseignement autre, s'il s'agit d'un phénomène naturel, je n'en ai jamais vu de semblable, intérieurement, je reste persuadé d'avoir aperçu un OVNI.

--- A part ma mère, je ne puis citer aucun autre témoin. Je n'ai rencontré aucune automobile entre HAYES et le MAZAGRAN. Par contre j'ai croisé un véhicule tout de suite à la sortie du PETIT MARAIS. Je n'ai pas cherché à intercepter cette voiture je pense que les occupants auraient pu voir la même chose que moi. A VIGY, le treize août mil neuf cent quatre vingt treize, à 17 heures 45: Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher." La personne entendue

L'O.P.J.

C.U. 03211 - PV 00765/93

N° PIÈCE

4

N° FEUILLET

1

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à [REDACTED], au bureau de notre unité, entendons:

[REDACTED]

qui déclare le treize août mil neuf cent quatre vingt treize à dix sept heures et trente trois minutes:"-----

"" Le mercredi 11 août 1993, je me suis couchée vers 22 heures. - - -

"" Dans le courant de la nuit, je me suis réveillée en raison de douleurs habituelles aux mains. Il me semble que ce moment se situe dans la deuxième partie de nuit. Souvent je me réveille entre une heure et trois heures. - - -

"" Lorsque je me suis réveillée, je me suis levée et je me suis rendue dans la cuisine au rez-de-chaussée. Je m'y trouvais depuis quatre ou cinq minutes lorsque j'ai entendu mon fils entrer dans la maison et venir jusque dans la cuisine. Il m'a dit : "Viens voir, il y a quelque chose dans le ciel". Je l'ai suivi jusque sur le pas de la porte devant la maison. Il m'a dit "regarde" en indiquant une direction dans un angle de 45° par rapport à la façade. Je n'ai rien vu. Il y avait des étoiles dans le ciel, mais aucune autre lueur. Comme je ne voyais rien, mon fils Jean-Luc est allé me chercher une chaise dans la cuisine et l'a installée sur le pas de porte. Il m'a dit de monter sur cette chaise pour mieux voir. J'y ai grimpé. Toujours dans la même direction que m'avait indiquée mon fils, j'ai vu une lumière très forte, dans le ciel juste au dessus de la forêt de CHARLEVILLE SOUS BOIS. Cette lumière était très haute dans le ciel et se distinguait très nettement des étoiles. D'ailleurs nous avons également vu des étoiles filantes à ce moment là. La lumière ne se déplaçait pas latéralement et ne semblait pas se rapprocher, j'avais l'impression qu'elle était immobile. Cette lumière était jaune comme la couleur des phares de voiture. Elle était uniforme. Ce que je voyais était un objet illuminé par lui même. Il ne s'agissait pas d'une lumière installée sur un objet plus volumineux. Je suis également certaine qu'il ne s'agissait pas d'un éclairage projeté sur l'objet, ni d'un projecteur éclairant depuis l'objet. Cela apparaissait comme un éclairage intérieur. - - - -

"" Je précise également que l'objet lumineux était à une altitude inférieure à celle des étoiles. Il avait la forme d'un champignon renversé à savoir : il était composé en deux parties, une base importante, large, arrondie sur les côtés, en forme d'ovale allongé et une partie supérieure plus petite, posée au centre au dessus de la base, moins large en forme de dôme. A la jointure des deux parties de l'objet, il y avait un rétrécissement. - - - -

"" Je n'ai entendu aucun bruit durant tout le temps où j'ai observé l'objet. L'objet ne paraissait pas tourner sur lui même. - - - -

"" J'ai regardé pendant cinq à sept minutes. Je ne suis pas restée jusqu'à ce qu'il parte. Je suis allée me coucher avant. - - - -

"" C'est la première fois que j'observe des phénomènes similaires. - - - -

"" Je n'ai pas fait attention à l'heure qu'il était au moment où j'ai observé
La personne entendue L'enquêteur

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C. U. 83211 - PV 00765/93

4/ 2

l'objet. Lorsque mon fils est rentré à la maison, il m'est apparu dans son état normal. Il n'est pas sous traitement médical. Pour ma part, je prends un médicament pour la circulation du sang depuis un an. - - - -

"" Personne d'autre que nous dans la famille n'a observé ce phénomène. Mon mari n'était pas réveillé. - - - -

"" Je sais que la nuit de mercredi à jeudi a été appelée la nuit des étoiles. Lorsque mon fils m'a demandé de venir observer un phénomène, je lui ai répondu dans un premier temps et sans avoir regardé, qu'il s'agissait vraisemblablement d'une étoile. L'objet était plus gros et plus volumineux et surtout pas rond. Je suis certaine qu'il ne s'agissait pas d'un avion. J'ai observé le phénomène durant au moins cinq minutes sans que celui-ci ne se déplace. - - - -

A , le treize août mil neuf cent quatre vingt treize, à 18 heures 15.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur